**Consultation pour la mise en place d’un Système Intégrée de Gestion Des bibliothèques (SIGB) pour le E-learning center de l’Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT)**

**Année 2020**

**Lettre de la consultation**

**Introduction :**

1. **Contexte général**

L’Organisation mondiale contre la torture (OMCT) est une organisation indépendante, non partisane et à but non lucratif qui a été fondée en Suisse en 1985. Le Secrétariat de l’OMCT a son siège à Genève, Suisse. L’OMCT constitue aujourd’hui la principale coalition internationale d’organisations non-gouvernementales luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. L’OMCT est enregistrée en Tunisie en tant qu’association étrangère dans le JORT n°111 du 15 septembre 2012.

L’OMCT a lancé depuis 2017 un projet d’appui technique et financier à l’Instance national pour la prévention de la torture (INPT). Dans ce cadre, un e-learning center pour la prévention de la torture est en train d’être mis en place.

Le projet profite et résulte d’une double volonté, d’une double décision et d’un double engagement. C’est une initiative directe de l’INPT, et aussi de celle de OMCT pour créer un centre de recherche de formation et d’information proposant une offre de service enrichie.

Le centre se présente comme un outil institutionnel spécialisé dans la collecte des informations techniques et scientifiques, des statistiques et de toutes sortes de données. Un centre réceptacle et un réservoir de données disponibles auprès des départements de l’Instance, mais aussi à l’échelle nationale, régionale et internationale concernant la thématique de la torture.

Ainsi, une étude de faisabilité, qui a été élaboré à ce sujet, a proposé l’acquisition d’un **Système de Gestion Informatique Bibliothécaire (SIGB)** au profit du e-learning center.

# 2. Contexte de la mission

A la suite de l’identification des axes d’amélioration et des actions de renforcement du e-learning center dans l’étude de faisabilité, il est proposé d’acquérir un **Système de Gestion Informatique Bibliothécaire (SIGB) du centre de recherche de l’INPT**

# Objectif :

L’objectif est de mettre en œuvre un **Système de Gestion Informatique Bibliothécaire (SIGB) du centre de recherche de formation et d’information de l’INPT,** fiable permettant de gérer les recherches, les documents relatifs à la prévention de la torture à destination des chercheurs, investigateurs, journalistes, partenaires nationaux et internationaux …

# Résultat attendu :

Livraison, installation et mise en marche d’un **Système de Gestion Informatique Bibliothécaire (SIGB)** du centre de recherche de formation et d’information de l’INPT et formation d’une équipe d’utilisateurs et d’une équipe d’administrateurs **Livrables :**

Les logiciels proposés devront être compatibles avec les prérequis techniques demandés sur un environnement sécurisé des données et de contenu pour une période au moins de 05 cinq ans (un projet de contrat de maintenance devra être proposé dans l’offre financière cet éventuel contrat de garantie et de maintenance démarrera à la fin de la première année de garantie et de maintenance déjà couverte par ces TdRs).

Le fournisseur fournira et installera sa solution en dimensionnant les licences permettant de couvrir le dimensionnement suivant :

* 1 licence serveur pour la solution de production permettant une gestion centralisée (Licence serveur 01 SIGB) ;
* 1 licence serveur/client de préproduction et test ;
* Au moins 10 Licences d’accès simultanés pour professionnels, avec possibilité d’accès de l’extérieur de l’institution.

1. **Durée du marché :**

La mise en œuvre de cette solution et les livrables attendus de chaque étape sont comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Etape**  **n°** | **Evènement** | **Nbr. Jours** | **Pièces à la fin**  **de l’étape** |
| **1** | Lancement, compréhension et ajustement des besoins La Fourniture des applications informatiques et tests modulaires  Mise en œuvre des applications (installation), | 15 jours | PV |
| **2** | Déploiement et tests globaux et formation des utilisateurs.  Démarrage de la version première du nouveau système informatique. | 45 jours | PV |
| **3** | Formation des informaticiens, déploiement de tout le système (applications, logiciels, matériels, accès, sécurités, administration, supervision)  Démarrage global du nouveau système informatique Réception technique du projet. | 05 jours Utilisateurs 05  Administrateur  système | PV de réception provisoire |
| **4** | Maintenance durant la période de garantie (Réception définitive du projet).  Le soumissionnaire doit mettre à disposition un système de gestion des anomalies accessible par Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec gestion nominative des accès. | 1 année | PV de réception définitive |

# Expérience de l’entreprise :

* Ancienneté de l’entreprise en matière de fourniture et mise en œuvre des solutions informatiques similaires d’au moins trois ans ;
* Quatre références de projets similaires : copie des contrats ou attestation de bonne exécution.

# Composition de l’équipe demandée :

Le soumissionnaire doit proposer une équipe qualifiée sous la direction du directeur projet (justificatifs des diplômes et/ou des certifications exigés).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Qualité** | **Qualification minimale exigée** | **Exigée** |
| Chef de projet | Le chef de projet doit avoir un diplôme au minimum Bac+5 (bibliothéconomie) ou diplôme bac+5 en informatique avec une expérience confirmée dans la gestion bibliothécaire (expérience à prouver) avec au moins 8 ans d'expériences dans le domaine des bibliothèques. | 01 |
| Informaticien | Des informaticiens ayant un niveau bac + 4 ou plus en informatique, avec une expérience d’au moins 3 ans certifié produit (si la certification existe). | 01 |
| Formateur | Profil du formateur : informaticien ayant un niveau bac + 4 ou plus, avec une expérience d’au moins 3 ans. Certifié produit (si la certification existe).  NB : le Formateur peut être la même personne citée dans la ligne ci-dessus | 01 |

# Formation et transfert des compétences

* L'offre doit contenir aussi un plan de formation et de transfert de compétence fonctionnelles et techniques sur site à l'équipe technique de la bibliothèque dont l'objectif est d'avoir une autonomie dans la gestion et l'administration de la solution.
* La formation sera réalisée dans les locaux de l’INPT pour 5 utilisateurs sur l’utilisation fonctionnelle du système.
* La formation sera réalisée dans les locaux de l’INPT pour 5 utilisateurs informaticiens sur le déploiement, la configuration et l’administration du système et sur l’utilisation de l’environnement de test.

# Documentation

Le soumissionnaire s’engage à fournir tous les documents pour l’exploitation de la solution. Elle comporte :

* Guide d’Administration technique,
* Guide d’administration fonctionnelle,
* Guide Utilisateur.

1. **Critères d’évaluation des offres :**

* Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ;
* Installation sur site ;
* Conformité aux critères techniques prévues en annexe 1. Vérification de la conformité de l’offre technique la moins disante par rapport aux exigences minimale. Si une de ces exigences n’est pas satisfaite, l’offre en question sera automatiquement éliminée.
* **Démonstration des logiciels :** Le soumissionnaire dont L’offre est retenue sera appelé à faire une démonstration pour confirmer toutes les fonctionnalités proposées dans l’offre ainsi que leurs spécifications techniques et leurs performances.

Toutes les fonctionnalités déclarées dans l’offre doivent être disponibles le jour de la démonstration. Les situations de paramétrage et de configuration doivent être montrées au cours de cette démonstration. Un procès-verbal sera rédigé au terme de cette démonstration.

* Ancienneté de l’entreprise en matière de fourniture et mise en œuvre des solutions informatiques similaires d’au moins trois ans ;
* Quatre références de projets similaires : copie des contrats ou PV de bonne exécution ;
* Exhaustivité des services après-vente ;
* Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat ;
* L’équipe du projet : développée dans l’article 7 sous cité.

Aucun travail ou prestation ne devra être commencé par le fournisseur sans ordre exprès de l’OMCT ; cet ordre résultera de l’envoi d’un bon de commande.

1. **Pièces à fournir par le candidat :**

* Le formulaire fourni, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l’annexe 1 ;
* Les brochures Techniques/ catalogue des produits proposés ;
* Le certificat d’inscription au registre du commerce le plus récent ;
* Déclaration sur l’honneur justifiant de la régularité de la situation fiscale et de non-faillite ;
* Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, sur la liste de la division des achats de l’ONU ou sur toute autre liste d’exclusion de l’ONU ;
* L’équipe du projet et leurs CV ;
* Justificatif de l’expérience de l’entreprise en matière de fourniture et mise en œuvre des solutions informatiques similaire de plus de trois ans (attestation de bonne exécution, PV de réception, Bon de commande, contrat de marché…).

1. **Modalités de réponse :**

Les offres complètes devront être envoyées par e-mail à rs@omct.org, par courrier postal ou déposer au bureau de l’OMCT à Tunis.

Les Horaires d’ouverture sont : de 09h :00 à 17h :00

3, Rue Hassen Ibn Nooman, Cité Jardins - Tunis 1002

1. **Choix du fournisseur**

L’OMCT se réserve le droit de choisir plusieurs fournisseurs.

**FICHE MODELE DE SOUMISSION TECHNIQUE**

(A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Fonctionnalité minimale exigée** | **Réponse** | | **Présentation de la réponse** |
| Oui (Existe) | Non  (N’existe pas) |
| **Système de Gestion Informatique Bibliothécaire (SIGB)** | |  |  |  |
| ***1. Gestion des collections : Catalogage*** | |  |  |  |
| 1.1 | La solution doit disposer en standard de grilles de catalogage pour une saisie manuelle des notices bibliographique conformément aux format MARC pour les documents standards proposés par toute bibliothèque dont les ouvrages, les publications, les séries, les liseuses et tablettes, les jeux, et d’autres réservoirs bibliographiques importants. | Oui |  |  |
| 1.2 | Le SIGB doit respecter le cadre normatif notamment le format UNIMARC MARC 21 et respecter le modèle FRBR. Le soumissionnaire explicitera son positionnement sur le RDA et détaillera la capacité de sa solution à s’interface avec les données de data.bnf.fr. | Oui |  |  |
| 1.3 | La solution doit disposer de différents modes de catalogage, soit professionnel avec les étiquettes des champs marc ou en mode simplifiés pour les non spécialistes permettant de masquer les étiquettes et indicateurs de champs. | Oui |  |  |
| 1.4 | L’application doit permettre de paramétrer d’une manière aisée les différents types de grilles | Oui |  |  |
| 1.5 | A chaque type de documents doit correspondre une grille de catalogage approprié avec les champs spécifiques lui correspondant. | Oui |  |  |
| 1.6 | Au niveau de ses grilles, l’application devra permettre de définir les :   * Zones obligatoires, * Celles soumises à autorités et thésaurus, - Celles soumises à tables.   L’application doit permettre, pour champs souhaités, de définir des valeurs par défaut, précalculés et des textes d’aide à la saisie. | Oui  Oui  Oui    Oui |  |  |
| 1.7 | Tous les champs de la notice doivent faire objet des index de recherche. | Oui |  |  |
| 1.8 | Suite à un catalogage ou à une création, l’application doit permettre de modifier, dupliquer ou de supprimer une notice selon les droits qui sont attribués au professionnel. | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.9 | En plus du catalogage de première main, le SIGB doit permettre d’importer en temps réel des notices bibliographiques depuis des réservoirs externes via un client Z3950 (Electre, BNF, SUDOC…) et d’autres. | Oui |  |  |
| 1.10 | Le téléchargement des notices bibliographiques doit être assuré à partir d'une source de données compatible ISO 2709 et disposer de filtres paramétrables permettant au professionnel d’appliquer des traitements au moment de l’importation de la notice. | Oui |  |  |
| 1.11 | L’application doit permettre un paramétrage facile des filtres d’import et à tout moment, ainsi qu’une administration autonome d'autres sources d'import, avec leur propre paramétrage (nouveaux filtres d’import). | Oui |  |  |
| ***2. Gestion des collections : Exemplarisation*** | |  |  |  |
| 2.1 | L’application devra permettre de gérer des notices d’exemplaires respectant entièrement la recommandation 995. | Oui |  |  |
| 2.2 | Les notices d’exemplaire devront être liées à la notice bibliographique. | Oui |  |  |
| 2.3 | L’application devra permettre l’administration de la structure de la notice d'exemplaire afin que la bibliothèque puisse créer des zones de saisie d'information nécessaires à la gestion propre à chaque exemplaire. | Oui |  |  |
| 2.4 | La structure de la notice d’exemplaire devra supporter le paramétrage des champs selon le type :   * Des données héritées de la bibliothèque propriétaire, * Des zones saisies automatiquement comme la date, * Des données pré- paramétrées en fonction du type du document * Des données automatiquement prédéfinies en fonction de la grille de saisie sélectionnée | Oui      Oui    Oui    Oui    Oui |  |  |
| 2.5 | L’application devra permettre de reporter automatiquement certaines données de la notice bibliographique dans la notice d'exemplaire (données de la cote, initiales du nom de l’auteur) | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.6 | Les modules du SIGB doivent être complètement intégrés d’une manière que les données des notices d'acquisition seront systématiquement reportées dans la notice d'exemplaire créée à la réception du document. | Oui |  |  |
| 2.7 | Lors de la déclaration des exemplaires en tant que nouveauté, l’application devra permettre de gérer la durée de ce statut, de sorte que le document correspondant perd le statut "Nouveauté" après le délai imparti. | Oui |  |  |
| ***3. Gestion des collections : Recollement*** | |  |  |  |
| 3.1 | La solution doit disposer d’une fonction de récolement des fonds. | Oui |  |  |
| 3.2 | Cette fonction devra être possible à partir :   * Des postes de travail, * Des postes portables, * Des scanners à mémoire. | Oui  Oui  Oui |  |  |
| 3.3 | Le recollement devra être possible à faire :   * D’une manière totale * Recollement partiel portant, par exemple, sur un fonds, une cote ou une section | Oui  Oui |  |  |
| 3.4 | Le SIGB devra permettre de gérer les alertes :   * En cas de lecture d'un code-barres inconnu. * Doit prendre en charge le statut d’un document lu prêté. * Doit effectuer automatiquement le retour de l'exemplaire estimé prêté. | Oui    Oui    Oui |  |  |
| 3.5 | Au terme de l'opération, l'outil devra permettre d’éditer la liste des documents en situation irrégulière. Cette liste peut être imprimée ou transférée | Oui |  |  |
| ***4. Gestion des autorités et thésaurus*** | |  |  |  |
| 4.1 | La solution devra assurer la gestion des autorités imposées dans les normes, mais aussi la gestion d'autorités non référencées (les éditeurs, par exemple). | Oui |  |  |
| 4.2 | La solution proposée devra permettre de retenir la forme normalisée pour chaque vedette, gérer les renvois d'exclusion (voir) et renvois d'orientation (voir aussi) et permettre la saisie d'une note ou d'un commentaire. | Oui |  |  |
| 4.3 | Le SIGB devra disposer d'une fonction permettant la récupération des notices d'autorités avec intégration des renvois et des notes (exemple la BNF). | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.4 | Lors de l'import, le SIGB devra exercer un contrôle sur les autorités afin d'empêcher la création de doublons dans la base. | Oui |  |  |
| 4.5 | Lorsqu'une notice d'autorité est mise à jour, toutes les notices bibliographiques associées devront automatiquement être mises à jour. | Oui |  |  |
| 4.6 | Le SIGB devra permettre de faire des recherches simple ou avancée sur les notices d’autorités et devra permettre de retrouver une autorité à partir d'un critère complet ou d'un critère de recherche partiel. | Oui |  |  |
| 4.7 | Si l'autorité n'existe pas dans le SIGB, le SIGB devra permettre au professionnel de la créer à partir de la grille de saisie d'une notice bibliographique, sans quitter cette dernière. | Oui |  |  |
| 4.8 | Si le critère de recherche est l'élément rejeté d'une autorité, le SIGB devra pouvoir mener le professionnel à la forme retenue. | Oui |  |  |
| 4.9 | Outre la gestion des autorités, l’outil proposé doit également disposer d’une fonction intégrée de gestion de thésaurus. | Oui |  |  |
| ***5. Gestion des périodiques*** | |  |  |  |
| 5.1 | Le SIGB devra disposer d’un module de gestion des périodiques, une gestion du bout en bout, dès la gestion des abonnements jusqu’au dépouillement des articles. | Oui |  |  |
| 5.2 | Le SIGB devra disposer de grilles de saisie spécifiques au catalogage des périodiques. | Oui |  |  |
| 5.3 | Le SIGB devra permettre la saisie d'une notice propre au titre du périodique et des notices propres aux fascicules (numéros du périodique). | Oui |  |  |
| 5.4 | Le SIGB devra assurer la gestion des champs de lien 4XX (suite de, est le supplément de, absorbe, remplacé par, etc.) afin que l’état de collection soit intégralement respectée. | Oui |  |  |
| 5.5 | La notice titre devra comporter les informations spécifiques au titre telles que périodicité, type de numérotation, particularités liées à la parution (non parution le dimanche ou numéro double en juillet-août). | Oui |  |  |
| 5.6 | Les fascicules présentant un titre propre peuvent être catalogués comme des monographies mais qu’ils soient reliés au périodique au moyen d'un champ de lien. | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.7 | L'application devra disposer d'une fonction d'autopostage permettant de retrouver toutes les notices de fascicules et/ou de dépouillement à partir de la notice de titre. | Oui |  |  |
| 5.8 | L'application devra permettre de gérer des abonnements et d'établir un calendrier prévisionnel de bulletinage. | Oui |  |  |
| 5.9 | L'application devra permettre de gérer le piégeage automatique du dernier numéro et le dépiégeage de l'avant-dernier numéro à réception du numéro courant | Oui |  |  |
| 5.10 | Il devrait être possible de repasser en réabonnement automatique au terme de l'abonnement courant et de générer une alerte au terme d'un abonnement. | Oui |  |  |
| 5.11 | Le SIGB devra générer automatiquement une notice d'exemplaire correspondant à tout fascicule bulletiné pour les numéros réguliers qu’irréguliers, pour les numérotations particulières, que les doubles numérotation, hors-séries ...etc. | Oui |  |  |
| 5.12 | Suite au bulletinage, le SIGB devra permettre au professionnel et dans un cadre de continuité, une fonction de dépouillement d'articles.  Le professionnel peut dépouiller uniquement l’article principal du fascicule, ou dépouiller autant d’articles qu’il le souhaite. | Oui |  |  |
| 5.13 | le SIGB devra générer, pour chaque article dépouillé, une notice de dépouillement liée à la notice de fascicule. Les articles pourront ensuite faire l’objet d’une recherche dans le portail, portant sur n’importe quelle donnée figurant sur la notice de dépouillement. | Oui |  |  |
| 5.14 | Le SIGB devra offrir une présentation de l'état de collection selon la norme Z44-30. L'état peut inclure les seuls numéros présents, les numéros absents ou les deux. | Oui |  |  |
| 5.15 | Le SIGB doit proposer différents modes de désherbage des périodiques :   * Mode unitaire, par saisie des codes-barres des fascicules à supprimer ; * Mode par lot, à partir d'un panier de notices sélectionnées parmi les résultats d’une recherche effectuée selon certains critères | Oui    Oui |  |  |
| ***6 Gestion des Acquisitions*** | |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 6.1 | La solution proposée doit disposer d'un module de gestion des budgets d'acquisitions. Ce module doit permettre d'indiquer le montant attribué et la quantité de documents que l'établissement prévoit d'acquérir. | Oui |  |  |
| 6.2 | Au fur et à mesure des achats, la solution proposée doit assurer la gestion budgétaire et la génération des états :   * Des montants engagés, * Des sommes dépensées, * Des sommes restantes, * Des documents commandés, * Des documents achetés, * Des documents qu'il est prévu d'acquérir. | Oui  Oui  Oui  Oui  Oui  Oui |  |  |
| 6.3 | La solution proposée doit permettre la :   * Gestion des budgets comptables, * Gestion des budgets analytiques, * Gestion des budgets par site, * La gestion budgétaire par type de document, | Oui  Oui  Oui  Oui |  |  |
| 6.4 | La solution proposée doit permettre de faire le contrôle budgétaire lors de la saisie des commandes et générer des alertes aux professionnels en cas de dépassement du budget. | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 6.5 | La solution proposée doit permettre de gérer les commandes d’une manière automatique   * La création de bons de commande, * Le contrôle des budgets, * L’édition et l’envoi électronique des bons de commande, * La possibilité d’attacher aux bons de commande des documents électroniques tels que (bons de livraison, factures,… * La création des commandes, * La gestion de la réception des commandes avec vérification des bons de livraison et exemplarisation immédiate ou différée. * La recherche de la commande et le pointage des documents lors de leur réception, * L’alerte au professionnel si une réservation est posée sur l'exemplaire qui vient tout juste d’être réceptionné, pointé et exemplarisé, * La possibilité d'envoyer au fournisseur une réclamation relative aux seuls documents non réceptionnés | Oui    Oui  Oui  Oui    Oui      Oui  Oui        Oui      Oui        Oui |  |  |
| 6.6 | La solution proposée doit permettre de gérer les relances génériques aux fournisseurs (la référence et la date du bon de de commande, les documents non reçus, le lieu de livraison et d'autres données paramétrées par l'administrateur.). | Oui |  |  |
| 6.7 | En cas de défaillance d'un fournisseur, le SIGB doit permettre au professionnel la possibilité de réaffecter automatiquement une commande à un autre fournisseur. | Oui |  |  |
| ***7 Gestion des opérations de prêt et de la circulation des documents*** | |  |  |  |
| 7.1 | La solution proposée doit permettre la gestion des opérations de transaction et de la gestion courante de la circulation.  Le SIGB doit permettre la définition de la politique de prêt et des conditions d'emprunt, de réservation et de prolongation. Ces conditions doivent pouvoir être différenciées selon des profils de lecteurs prédéfinis, les sites et les types de documents. | Oui        Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 7.2 | Le SIGB doit permettre au professionnel d’identifier le lecteur via son identifiant code-barres ou en saisissant directement ses nom et prénom dans une interface de de gestion des prêts. | Oui |  |  |
| 7.3 | Le SIGB doit permettre de mettre en avant-première les messages d’informations, d’alertes liées à la situation du lecteur apparaissent clairement et qui resteront ensuite présentes à l’écran :   * Enregistrer les nouveaux prêts, * Consulter les caractéristiques des documents déjà en cours, * Enregistrer des retours, * Visualiser les réservations en cours/disponibles , * Prolonger les prêts de l’utilisateur selon les droits et les règles définies au niveau de la politique de prêt. | Oui          Oui  Oui    Oui  Oui    Oui |  |  |
| 7.4 | Le SIGB doit mettre à disposition du professionnel de la souplesse au paramétrage lui permettant de prêter à un usager plus que ce que les droits de ce dernier lui autorisent. | Oui |  |  |
| 7.5 | Le SIGB doit permettre d’effectuer des contrôles lors du retour du document :   * Alerte en cas de retard et information relative à l'amende ou à la suspension qui s'ensuit ; * Alerte en cas de réservation portant sur l'exemplaire retourné et édition d'un message de mise à disposition à l'adresse du réservataire ; * Information relative au matériel d'accompagnement éventuel ; * Information relative à un statut particulier d'un document (usuel, magasin, à réparer, etc.). | Oui      Oui        Oui      Oui |  |  |
| 7.6 | Le SIGB permet au professionnel de créer, pour un usager, une réservation sur un ou plusieurs titres de documents :  - l’usager doit pouvoir visualiser le rang correspond à sa position dans la liste des personnes qui ont réservé ces mêmes documents avant lui. | Oui      Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 7.7 | En cas de panne informatique, le SIGB doit proposer une fonction de prêt de dépannage permettant de ne pas interrompre le service de prêt. Lorsque le serveur est de nouveau accessible, les données enregistrées durant le dépannage sont restituées automatiquement au SIGB | Oui |  |  |
| 7.8 | Le SIGB doit permettre de gérer les amendes et les recettes liées aux   * abonnements, * règlements des amendes, * remboursements de documents perdus ou abîmés par le biais d'un porte-monnaie virtuel | Oui  Oui  Oui |  |  |
| 7.9 | Le SIGB doit permettre de gérer les rappels et l'envoi automatique d'une notification par SMS, mail ou courrier avant la date de fin de prêt au lecteur pour l'inciter à rendre ses documents dans les délais.  - gérer une ou plusieurs notifications | Oui          Oui |  |  |
| ***8 Gestion des lecteurs*** | |  |  |  |
| 8.1 | Le SIGB doit offrir un module pour la gestion des données relatives aux emprunteurs, | Oui |  |  |
| 8.2 | Le SIGB doit permettre d’assurer l'inscription d'utilisateurs et de les catégoriser les inscrits en fonction de certains critères tels que l'âge, la fonction (professionnel/non professionnel), la catégorie socioprofessionnelle (CSP) ou tout autre critère. | Oui |  |  |
| 8.3 | Le SIGB doit permettre d’assurer l’exploitation de ces critères dans le moteur de recherche. | Oui |  |  |
| 8.4 | Le SIGB doit permettre au professionnel d’accéder au compte lecteur à partir d'une des données du lecteur, même en l'absence de carte. | Oui |  |  |
| 8.5 | Le SIGB doit permettre au professionnel d’accéder au compte lecteur à partir d'une des données du lecteur, même en l'absence de carte et de :   * De connaître l'état des prêts du lecteur ; * De connaître la date de fin d'abonnement et le délai avant réabonnement. * D'enregistrer des messages à destination de l'emprunteur (réservation, oubli, prêts en retard). | Oui        Oui    Oui    Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 8.6 | Le SIGB doit offrir un moteur de recherche dans l’annuaire des usagers, une recherche par facettes permettant d'exploiter à la fois les champs de la fiche descriptive de l’usager et les données de gestion associées. | Oui |  |  |
| 8.7 | Suite à la recherche, le SIGB doit permettre l'envoi instantané   * D'un message formaté ; * D’un message en saisie libre à un emprunteur ou à une liste d'emprunteurs, par mail ou par courrier. | Oui  Oui |  |  |
| ***9 Recherche*** | |  |  |  |
| 9.1 | Tous les objets documentaires (notices bibliographiques, exemplaires, notices d’acquisition, autorités) doivent être indexées et interrogeables via les mêmes principes d’ergonomie. | Oui |  |  |
| 9.2 | Le SIGB doit offrir aux professionnels un mode de recherche   * Simple * Avancée   Permettant aux professionnels de construire son équation de recherche. | Oui  Oui |  |  |
| 9.3 | La solution doit proposer un moteur de recherche à facettes permettant aux professionnels à partir d’une recherche simple d’affiner très rapidement sa demande pour obtenir la liste des résultats souhaités. | Oui |  |  |
| 9.4 | La solution doit permettre de paramétrer les champs et le type de recherche à facettes et de les spécifier par type de notice. | Oui |  |  |
| 9.5 | La solution doit permettre de paramétrer différents formats d’affichage de la liste et qui doivent être disponibles et paramétrables afin de permettre au professionnel de choisir son affichage préférentiel par défaut. | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 9.6 | A partir d’un résultat de recherche, le SIGB doit permettre de   * Rebondir vers d’autres objets en lien avec celui recherché comme les autorités, les exemplaires. * Exporter les résultats en CSV, PDF, ISO2709, Marcxchange * Ajouter dans un panier de tous les résultats de la recherche ou de quelques-uns. * Lancer directement l’importation Z3950 sur la recherche saisie (BNF, SUDOC,…) . | Oui      Oui    Oui    Oui |  |  |
| 9.7 | La solution doit proposer un outil de gestion des paniers des professionnels. Chaque professionnel autorisé peut organiser et créer les paniers au sein de dossiers. Chaque panier peut être selon son choix partagés ou non avec ses collègues. | Oui |  |  |
| 9.8 | Le SIGB devra mettre à disposition des professionnels une fonction de traitement automatique de tous les objets de la solution (notices, exemplaires, autorités, utilisateurs) par lots permettant par exemple, la suppression, la modification d'un lien, la modification d'une valeur. | Oui |  |  |
| ***10 Statistiques*** | |  |  |  |
| 10.1 | Le SIGB doit offrir un module de génération des rapports de statistiques qui doivent être directement accessibles aux professionnels autorisés. | Oui |  |  |
| 10.2 | Chaque rapport doit pouvoir être affiné par un ensemble de critères directement accessibles par le professionnel. | Oui |  |  |
| 10.3 | Le soumissionnaire détaillera les rapports statistiques standards mis à disposition par sa solution. | Oui |  |  |
| 10.4 | Les rapports pourront être exportés directement en PDF ou fichier CSV. Les professionnels pourront s’abonner pour recevoir à un rythme régulier le rapport de leur choix. | Oui |  |  |
| 10.5 | Côté web, la solution doit disposer d’une interface avec Google analytics. | Oui |  |  |
| ***11 Administration*** | |  |  |  |
| 11.1 | Le SIGB demandé doit être un SIGB nouvelle génération, une solution full web compatible aux nouvelles technologies web. 2.0., multilingue qui notamment les caractères arabes (interfaces et contenus). | Oui |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11.2 | Le SIGB doit intégrer une gestion des droits permettant des accès différenciés aux professionnels en fonction de leur profil. Cette fonction doit assurer de réserver l'accès à certaines opérations (création de notices autorité, par exemple) aux seules personnes habilitées. | Oui |  |  |
| 11.3 | Le SIGB doit intégrer une gestion des droits d’accès aux fonctionnalités des modules de la solution et les soumettre à des droits par profil de professionnel. | Oui |  |  |
| 11.4 | Le SIGB doit permettre aux professionnels de paramétrer finement les fonctions de recherche, d’affichage pour les modules professionnels que publics. | Oui |  |  |
| 11.5 | Le SIGB doit permettre de personnaliser l’ensemble des modèles d’édition des lettres, des relances, etc. | Oui |  |  |
| 11.6 | Le SIGB doit permettre à l’administrateur de disposer d’un outil de suivi de l’ensemble des taches planifiées et d’assurer le suivi de l’ensemble des logs du SIGB. | Oui |  |  |
| 11.7 | L’administration de toute la solution devrait être intégrée dans la même application via des accès web, | Oui |  |  |
| 11.8 | Toutes les fonctions de recherche (formulaire, affichage en listes, facettes, tri proposés, etc…) doivent être paramétrables. Le soumissionnaire détaille bien (copie d’écran à l’appui) ce niveau de paramétrage de la solution. | Oui |  |  |
| 11.9 | La solution doit disposer d’un emplacement unique pour stocker tous les documents et les échanger en temps réel entre les professionnels. | Oui |  |  |
| 11.10 | Conformité aux normes internationales :  - MARC21.  -Norme UNIMARC  -Norme ISO 5964 1985 pour les thesaurus multilingues -Normes et standards du Web (HTTP, HTML...) et d’accessibilité W3C1.0/WAI-A.  -ISO 646 Technologie de l’information (ASCII).  -ISO 5426 (jeu de caractères latins étendu)  - ISO 10646 (UNICODE) Jeu universel de caractères.  -ANSI/NISO Z39.88 -The OpenURL Framework for Context-Sensitive Services.  -SRU, SRW  -OAI-PMH  -Dublin Core (ISO 15836:2003).  -Recommandations 995 v2 et v3 pour l'échange de données d'exemplaire en format «UNIMARC» |  |  |  |

***Signature et cachet du soumissionnaire***